

Image not found or type unknown



Obtenir un titre de séjour

Par **azert**, le **27/07/2011** à **17:00**

Bonjour,
Je suis de nationalité algérienne. Je vie en France depuis bientôt dix années ininterrompues . Je justifie d'un visa d'entrée touristique.
Cependant, je ne dispose pas de beaucoup de preuves pour les six premières années si ce n'est, quelque certificats et ordonnances de médecins. Contrairement aux quatre dernières années.
Ma question est: Est ce que ma demande de titre de séjour, pourrait être compromise par un manque ou insuffisance de "documents" relatifs aux six premières années?
Merci d'avance,